

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ANTIBLU SELECT 3787

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: CH-2013-0012

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0008393-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2. Type(s) de formulation	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	8
4.1. Description de l'utilisation	8
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	10
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. AUTRES INFORMATIONS	11

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Antiblu Select 3787
---------------------------------	---------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	YOU Solutions Germany GmbH
	Adresse	Freundallee 9a DE 30173 Hannover Allemagne
Numéro de l'autorisation		CH-2013-0012
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0008393-0000
Date de l'autorisation		10/04/2013
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Arch Timber Protection Ltd
Adresse du fabricant	Hexagon Tower, Crumpsall Vale, Blackley M9 8GQ Manchester Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	1 D-51369 Lerverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Corp., Agriculture Division, P.O. box 4913 Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City États- Unis d'Amérique

Substance active	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Leverkusen D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH - 1870 Monthey Suisse

Substance active	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP, a division of Janssen Pharmaceutica NV
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	

	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Ltd, North Area of Dongsha Chem-Zone 215600 Jiangsu Chine
--	---

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	ISP
Adresse du fabricant	Industriepark D-56593 Horhausen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark D-56593 Horhausen Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	substance active	107534-96-3	403-640-2	2
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)		substance active	60207-90-1	262-104-4	4
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		substance active	55406-53-6	259-627-5	7,915

2.2. Type(s) de formulation

SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes {0:ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus:} à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger:}.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes {0:ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus:} à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger:}.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P280: Porter des vêtements de protection.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p>

P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.

P501: Éliminer le {0:....contenu|récipient} dans {1:....}.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Traitement préventif des grumes et sciages frais

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des grumes et sciages frais
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Alternaria</i> spp. Nom commun: blue stain fungi Stade de développement: spores et structures productrices de spores
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Le produit s'utilise en application superficielle par trempage automatisé et par rideau / aspersion (déluge) automatisé.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 15L/m ³ Dilution (%): 0.15 Nombre et fréquence des applications: La dose d'application suivante doit être respectée: Les taux de dilutions des produits concentrés dans l'eau sont - Pack A : 0,2 % - 0,15 % - Pack B : 0,3 % - 0,9 %
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (intermediate bulk container), Plastique: HDPE, 1000L IBC (intermediate bulk container), Plastique: HDPE, 200L IBC (intermediate bulk container), Plastique: HDPE, 25L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

Le port d'équipement est obligatoire pour les professionnels lors de toutes les phases d'utilisation du produit.

Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.

Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) lors des contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, -conteneur, système d'application...).

L'application du produit doit être effectuée dans une zone confinée, située sur une surface dure imperméable avec un système de rétention pour empêcher le ruissellement, et équipée d'un système de récupération.

Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connecté à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être retraités en tant que tels.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

N/A

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Contact oculaire : Irritation sévère. Est susceptible d'entraîner des lésions cornéennes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes. Laver sous un filet d'eau tiède durant une dizaine de minutes, œil ouvert, sans oublier de laver sous les paupières. Si l'œil reste rouge à deux heures du lavage, consulter un médecin.

Contact cutané : Un contact cutané, même bref peut entraîner une irritation. Un contact prolongé peut entraîner des lésions importantes avec brûlures cutanées. Retirer tous les vêtements contaminés. Laver à grande eau au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas de lésion cutanée, de rougeur ou de douleur persistante. Des atteintes des personnes sensibilisées antérieurement (la molécule sensibilisante IPBC

peut être également présente dans d'autres produits tels que peintures, teintures, traitement des bois, cosmétiques (crèmes diverses, etc.).
Ingestion: L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë sévère. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans un avis médical.

Inhalation: L'inhalation du produit (aérosol, vapeurs), notamment dans le cas de traitement par pulvérisation, peut conduire à une détresse respiratoire sévère. Sortir le patient de l'atmosphère toxique. En cas de troubles respiratoires, contacter le SAMU ou un centre antipoison sans délai. Aérer les locaux.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide comme déchet spécial

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Ne pas stocker le produit à basse température

Le produit se conserve 24 mois à compter de la date de fabrication

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les usages autorisés

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les usages autorisés

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les usages autorisés

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les usages autorisés

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les usages autorisés

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

L'étiquetage du bois et des articles traités avec ce produit biocide doit mentionner que ceux-ci ne doivent pas être destinés à être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente. La combustion des bois traités peut produire des oxydes de carbone, d'azote et de l'acide chlorhydrique. La production de dioxines et furanes est possible lors de la pyrolyse de bois traités par l'IPBC, le propiconazole et/ou le tébuconazole, selon, la température.

Eléments de classification pour les Pack A et Pack B :

Pack A

Sensibilisant cutané, catégorie 1

Lésion oculaires graves et irritation oculaire, catégorie 1

Danger milieu aquatique, danger aiguë, catégorie 1

Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée, catégorie 1.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H360d - Peut nuire au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Pack B

Toxicité aiguë, voie orale, catégorie 4

Corrosion cutanée et irritation cutanée, catégorie 1

Lésions oculaires graves et irritations oculaires, catégorie 1

Danger milieu aquatique, danger aiguë, catégorie 1

Danger milieu aquatique, danger long terme, catégorie 2

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Rapporter le contenu / récipient au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux